



MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES. DOUANES. LEGISLATION

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Administration des Douanes et Accises. Douanes. Service Législation – Ministerie van Financiën. Administratie der Douane en Accijnzen. Douanes. Dienst Wetgeving

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1862-2001 (surtout 1946-1995)

4. Importance matérielle

372 art. (22,24 m.l.)

5. Histoire des archives

Versé en juillet 2004 par le Service Procédures douanières – successeur en droit du service Législation –, le fonds couvre principalement la seconde moitié du 20^{ème} siècle, de l'après-guerre (arrêté du Régent du 19 décembre 1946 réorganisant les services douaniers en instituant le service *Législation* et le service *Tarif*) à la fin des années 1990. On trouve toutefois dans ce fonds, de manière sporadique, des archives du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle provenant des anciens services de l'Administration centrale des Douanes. En 2017 ; une dizaine de ces dossiers plus anciens a d'ailleurs été intégrée au fonds « Administration des Douanes et Accises. Douanes, 1830-1948 », se trouvant lui aussi aux Archives générales du Royaume (voir inventaire 647, URL fixe : https://search.arch.be/ead/BE-A0510_005288_800614_DUT). Le fonds conserve principalement des dossiers de principe : législation, jurisprudence, instructions et précédents. Les thématiques qui y sont abordées sont principalement les régimes d'entrepôt, les franchises, les importations et exportations temporaires, la collaborations entre administrations fiscales, et les prohibitions et autorisations de circulation.

6. Publicité

Fonds non consultable (pas d'inventaire).

7. Inventaire





Ce fonds n'est pas inventorié. Les numéros de dossier relevés dans les notices de ce guide font dès lors référence au bordereau de versement conservé dans le Dossier Central des Archives Générales du Royaume.